

MARIAGE CIVIL OU CONCLUSION D'UN PACS

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Dispositifs concernés

- PEE / PEG / PEI
- Participation

Conditions de remboursement

La demande doit être réceptionnée par Federal Finance dans un délai de six mois à compter de la date de mariage ou de conclusion du PACS.

Principaux événements exclus

(liste non exhaustive)

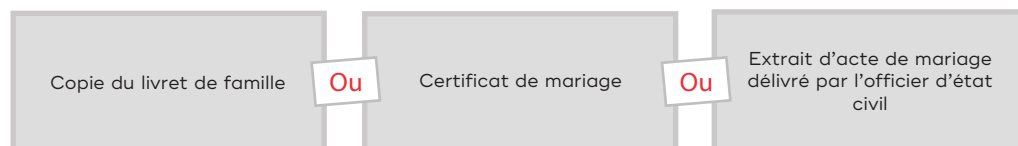
- Mariage religieux
- Concubinage

CARACTÉRISTIQUES

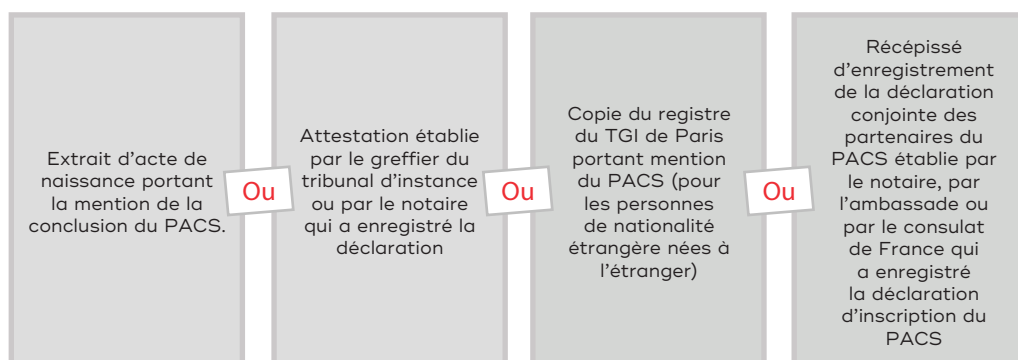
- Le déblocage, total ou partiel, intervient sous la forme d'un règlement unique. Ce même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

JUSTIFICATIF À JOINDRE À LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

1. Mariage civil en France = 1 pièce à fournir



2. PACS = 1 pièce à fournir



PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

Le PACS conclu à l'étranger constitue-t-il un cas de déblocage anticipé ?

Un partenariat civil étranger est reconnu en France si le partenariat est enregistré par une autorité compétente dans le pays où il a été conclu et s'il n'est pas en opposition avec l'ordre public.

Le mariage civil à l'étranger constitue-t-il un cas de déblocage anticipé ?

Oui, les pièces justificatives à fournir, dans un délai de 6 mois à compter de la date du mariage, sont :

Pour un ressortissant français :

- Extrait d'acte de mariage délivré par l'Ambassade ou le consulat de France
- Ou
- Extrait de l'acte de mariage délivré par le service central d'état civil du Ministère des affaires étrangères français

Pour un ressortissant étranger :

- Copie du livret de famille international
- Ou
- Extrait d'acte de mariage délivré par une Autorité étrangère, accompagné le cas échéant d'une traduction assermentée en langue française

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, Federal Finance se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.